

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 21 mai 2013, à 19 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Denis Loïselle, maire de la municipalité de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6633-05-13

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. MANDAT À ME ARMAND POUPART DE LA FIRME « POUPART & POUPART » AFIN DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE À M. STÉPHANE GENDRON RELATIVEMENT À SES PROPOS

ATTENDU QUE la ville de Huntingdon et Monsieur Stéphane Gendron attaquent la réputation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires, par des propos diffamatoires, injurieux et calomnieux, lesquels propos sont transmis aux instances gouvernementales, publiés dans les journaux et connus du public;

ATTENDU QUE ces propos laissent croire que la MRC du Haut-Saint-Laurent, ses élus et ses fonctionnaires sont malhonnêtes et incompetents;

ATTENDU QUE sans l'envoi d'une mise en demeure, ces propos diffamatoires ne cesseront pas et continueront de porter préjudice au bon fonctionnement de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à la crédibilité de ses élus et de ses fonctionnaires;

6634-05-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Loïselle et résolu unanimement
De donner mandat à Me Armand Poupard de procéder à l'envoi d'une mise en demeure afin d'exiger que Monsieur Stéphane Gendron cesse ses propos diffamatoires et qu'il se rétracte.

ADOPTÉ

3. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6635-05-13

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Denis Loïselle et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier